



COMPTE-RENDU

Séance du 3 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le trois avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire.

Présents : Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Marie PEES, Laurent MARQUE (arrivé après le vote), Marie-Christine GARROCO, Jean-Michel BASCUGNANA, Marie-Claude PINOUT, Jean-Jacques ALBIRA, Solange BECAAS, Richard BELLON

Excusés : Paul LAMOURE (procuration à Marie PEES), Etienne CURT (procuration à Guy CLAVERE)

Secrétaire de séance : Chantal BECAAS

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de désigner Chantal BECAAS en tant que secrétaire de séance.

Question n° 1 : Approbation du procès-verbal du 9 mars 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal du 9 mars 2018.

Question n°2 : Examen et vote du compte de gestion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VOTE le compte de gestion 2017.

Question n° 3 : Vote du compte administratif 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VOTE le compte administratif 2017.

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 47 644.53 €
Fonctionnement	471 512.19 €
Résultat global	423 867.66 €

Question n° 4 : Affectation de résultat 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,	
Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : Excédent	471 512.19 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	238 394.53 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	233 117.66 €

Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	47 644.53 €
---	-------------

Question n° 5 : Vote du budget 2018

Par 12 voix pour et 3 voix contre (M. Albira, Mme Solange Bécaas et M. Bellon)

Investissement

Dépenses	1 441 426.00 € (dont 400 300.00 € de RAR)
Recettes	1 441 426.00 € (dont 209 550.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	1 159 585.00 €
Recettes	1 159 585.00 €

Question n° 6 : Fixation du taux des impôts locaux 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018.

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2018, comme suit :

Taxes	Taux de l'année 2017	Taux votés en 2018	Bases 2018	Produits 2018
Taxe Habitation	17.59 %	17.59 %	1 318 000	231 836
Taxe Foncière (bâti)	9.64 %	9.64 %	1 068 000	102 955
Taxe Foncière (non bâti)	46.64 %	46.64 %	41 200	19 216
			TOTAL	354 007

Question n° 7 : Subvention aux associations 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer au titre de l'année 2018, aux organismes ci-après désignés, les subventions suivantes inscrites au budget primitif 2018, article 6574 :

<u>Associations</u>	<u>Subvention attribuée en 2018</u>
ACCA	1 500 €
Les Amis de l'Orgue	1 000 €
Association St Jean	2 000 €
Foyer Rural	2 000 €
Les Aînés ruraux	450 €
Lous Hardits de Loubie	2 000 €
Association sportive du Collège d'Arudy	150 €
FNACA	100 €
Ossau cheval	50 €
Secours populaire	150 €
Ski Club d'Artouste	600 €
OCCE Les Isards	1 600 €
TOTAUX	11 600 €

Question n° 8 : Tarif des prestations communales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** le tarif des prestations communales 2018 comme suit :

	Tarif 2018
Permanences ADER (journée)	30.00 €
Location de la salle Lapuyade (journée)	60.00 €
Entretien Saint Pierre d'Aurillac (heure)	18.51 €
Fourgon mortuaire (participation familiale)	42.00 €
Concession cinquantenaire 1m	50.00 €
Concession cinquantenaire 2m	100.00 €
Caveau 1 m	1836.00 €
Caveau 2 m	2723.40 €
Case columbarium	612.00 €
Tarif copie noir et blanc	0.18 €
Tarif copie couleur	0.60 €

	FOYER RURAL	Salle bleue
Habitants de la commune	150 €	70 €
Associations de la commune Pour des manifestations liées à l'association	Gratuit	Gratuit
Personnes physiques et associations extérieures à la commune	300 €	150 €

Conditions de location du Foyer Rural :

- le matériel (tables et chaises) mis à disposition est compris dans les tarifs de la location des salles.
- le montant de la location devra être versé à la remise des clés.
- l'utilisation de ces salles sera subordonnée au versement d'une caution fixée à 300 €.

Indépendamment de la location des salles, le matériel (tables et chaises) pourra être prêté gratuitement aux habitants de la commune et aux associations de la commune. Une caution de 100 € sera demandée aux habitants de la commune.

Chaque caution ne sera restituée qu'après l'état des lieux sortant et la vérification du matériel si aucune dégradation n'est constatée.

Question n° 9 : Souscription d'un prêt

Par 12 voix pour et 3 voix contre (M. Albira, Mme Solange Bécaas et M. Bellon),
DECIDE de retenir l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2017-06
proposées par La Banque Postale.

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 420 000.00 €

Durée du contrat de prêt : 19ans

Objet du contrat de prêt : Financement des investissements 2018 (terrain maison de retraite, maison Boueilh et travaux d'aménagement des places)